BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2030

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

831 023 700 RCS Paris.
ALKADINE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 9047258.00 EUR.
Adresse : 4-6, rond point des Champs-Elysées, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 831 023 700 RCS Paris. **ALKADINE.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : FINANCIERE EAGLE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : rue du 8 Mai 1945 94460 Valenton Capital : 63628562.00 EUR Numéro unique d'identification : 830872446 Lieu d'immatriculation : Créteil. Société absorbee : Alkadine Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 4-6 rond point des Champs-Elysées 75008 Paris Capital : 9047258.00 EUR Numéro unique d'identification : 831023700 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 28624000.00 EUR - passif de 1024689.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Le nombre d'Actions Ordinaires Financière Eagle a emettre en remuneration de la Fusion sera de 9.466.725, qui seront integralement remises a l'associe unique de l'Absorbee, etant precise que l'Absorbante ne procedera a aucune indemnisation d'eventuels rompus ni au versement d'aucune soulte et l'associe unique de l'Absorbee renonce a ces eventuels rompus et au versement d'une quelconque soulte. Compte tenu de la parite retenue mentionnee ci-dessus, l'Absorbante procedera a la Date de Realisation a une augmentation de capital d'un montant de 9.466.725 euros, par emission de 9.466.725 Actions Ordinaires Financière Eagle d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Prime de fusion : La difference degagee entre, d'une part, la valeur reelle de l'actif net apporte par l'Absorbee, soit 27.599.311 euros, et d'autre part, le montant nominal de l'augmentation de capital de l'Absorbante, soit 9.466.725 euros, difference qui ressort a 18.132.586 euros, constituera une prime de fusion d'un montant de 18.132.586 euros . Date du projet commun de fusion : 18.11.2021. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société FINANCIERE EAGLE : 19.11.2021 (au greffe du tribunal de commerce de Créteil). Pour la société Alkadine : 18.11.2021 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..